Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20230413-2023010422VteSC-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/04/2023
Affichage : 27/04/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 13 avril 2023

Objet : Régularisation de 3 emprises foncières au bénéfice de la SCI LAETITIA

Date de la convocation : 7 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42
Nombre de membres en exercice : 42
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 28
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur LINALE Serge ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :
Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame COLOMBANI Carulina à Madame PIPERI Linda ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20230413-2023010422VteSC-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/04/2023
Affichage : 27/04/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), et notamment son article L. 3111-1 **;**

Vu les évaluations en date du 24 juin 2022 et du 18 octobre 2022 du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu les mails de la SCI Laetitia en date des 27 septembre 2022 et 16 novembre 2022 acceptant les propositions de cession de notre collectivité ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 11 avril 2023 ;

Considérant la demande de régularisation foncière de la SCI LAETITIA, représentée par Mme PAOLI Laetitia, à la Ville de Bastia ;

Considérant que la SCI LAETITIA empiéte sur les parcelles BL 168 et BL 242 appartenant à la ville ;

Considérant que ces emprises étant situées dans l'enceinte de l'Hôtel Ostella ;

Considérant le découpage de parcelles avec une emprise de 172m² (54m² + 118m²) à détacher de la parcelle BL 168 d'une superficie totale de 1 400 m² et une emprise de 149 m² à détacher de la parcelle BL 242 d'une superficie totale de 2 651 m² ;

Considérant l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques de l'emprise de 172m² à 9 500€, par évaluation en date du 24 juin 2022 ;

Considérant l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques de l'emprise de 149m² à 7 450€, par évaluation en date du 18 octobre 2022 ;

Considérant que la SCI LAETITIA a accepté, par mails en date des 27 septembre 2022 et 16 novembre 2022, les propositions de cession faites par notre collectivité conformément aux estimations précitées.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre SAVELLI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** la cession des emprises à détacher des parcelles BL 168 et BL 242 au bénéfice de la SCI LAETITIA pour un montant respectif de 9 500€ et 7 450 €, soit un montant total de 16 950€.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/04/2023

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.